

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

4 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 4 février 2019, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. le conseiller Réal Rancourt, Claude Laroche, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre.

Était absente M^{me} la conseillère Diana Bruneau.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2019-02-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2019-02-18 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

2019-02-19 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 127 661.19 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2019-02-20 Encombrants

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une cueillette des encombrants du 12 au 18 mai 2019 ainsi que du 15 au 21 septembre 2019.

2019-02-21 Mai, mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue une demande de projet 2019, concernant Mai, mois de l'arbre et des forêts.

De plus, il est résolu que l'employé municipal ira récupérer les plants à Trécesson.

2019-02-22 Congé semaine de relâche

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de la directrice générale pour que le bureau municipal soit fermé durant la semaine de relâche, soit du 3 mars au 10 mars 2019 inclusivement.

M. le conseiller Réal Rancourt est contre cette proposition. Il aurait préféré que le bureau soit ouvert avec effectif réduit.

2019-02-23 Embauche de 3 pompiers

Il est proposé Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager au sein du Service des incendies de Poularies Jean-Philippe Thériault, Juliette Pouliot-Rivard et Gaétan Beauchamps en tant que pompier volontaire. Ces embauches sont faites suite à la recommandation du Services des incendies de Poularies

Il est également proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Service des incendies de Poularies à procéder à l'achat d'un casque pour la somme de 369 \$ avant taxes.

Achat de 4 Téléavertisseurs

Ce sujet remis à une séance subséquente.

2019-02-24 Formation en hygiène et salubrité alimentaire

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Francine Vallières à suivre la formation d'hygiène et salubrité alimentaire. Cette formation à lieu à La Sarre, les 23 et 24 février 2019. Le coût de cette formation est de 200 \$ taxes incluses pour les gestionnaires.

2019-02-25 Participation financière au projet régional "Analyse de la qualité des eaux de surface"

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas participer financièrement au projet régional "Analyse de la qualité des eaux de surface".

2019-02-26 Entente de service pour le déneigement

1. OBJET DE L'ENTENTE

Considérant que la Municipalité de Poularies désire se prévaloir d'une solution alternative pour le déneigement de ses rues et chemins en cas d'urgence et/ou de bris de machinerie et que la Ville de Macamic peut répondre aux besoins de la Municipalité de Poularies et possède des équipements et du personnel pouvant effectuer ce type de travail;

Considérant que la Ville de Macamic désire se prévaloir d'une solution alternative pour le déneigement de ses rues et chemins en cas d'urgence et/ou de bris de machinerie et que la Municipalité de Poularies peut répondre aux besoins de la Ville de Macamic et possède des équipements et du personnel pouvant effectuer ce type de travail;

Il est convenu de l'entente de collaboration suivante :

2. MODALITÉ DE FONCTIONNEMENT

En cas d'urgence et/ou de bris de machinerie, la Ville de Macamic met à la disposition de la Municipalité de Poularies un camion de déneigement ainsi qu'un opérateur afin d'effectuer le déneigement des rues et des chemins de la Municipalité de Poularies.

En cas d'urgence et/ou de bris de machinerie, la Municipalité de Poularies met à la disposition de la Ville de Macamic un camion de déneigement ainsi qu'un opérateur afin d'effectuer le déneigement des rues et des chemins de la Ville de Macamic.

En aucun temps le déneigement des rues et des chemins de la Municipalité de Poularies ne se fera en priorité des travaux et activités de la Ville de Macamic et vice-versa. Si nécessaire, un délai de cinq (5) à douze (12) heures est à prévoir suite à la fin des

activités et travaux prioritaires de la Ville de Macamic et de la Municipalité de Poularies avant que l'une ou l'autre des entités n'intervienne, et ce, dans le but de permettre une période de repos aux employés des deux (2) parties à l'entente.

Les normes et règlements en vigueur concernant la conduite de véhicule lourd doivent être respectés en tout temps.

Le taux horaire facturé par la Ville de Macamic à la Municipalité de Poularies et vice-versa sera de 125 \$ / heure (main-d'œuvre et machinerie inclus) selon le temps de travail réellement effectué. Par contre, un minimum de trois (3) heures sera facturé pour chaque appel de service.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

Les parties pourront modifier ou mettre fin à la présente entente en signifiant par écrit leur intention au moins trois (3) mois à l'avance.

La présente entente demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente écrite intervenue entre les parties.

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette entente de service avec la ville de Macamic.

2019-02-27 Serrure de porte pour la caserne de pompiers

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour changer la serrure de porte pour la caserne de pompier. Cette dépense est de 725 \$ plus taxes et installation si besoin.

2019-02-28 Demande de commandite du Cercle des fermières de Poularies

Une formation d'hygiène et salubrité alimentaire aura lieu à La Sarre, les 23 et 24 février 2019. Le coût de cette formation est de 100 \$ taxes incluses pour les manipulateurs.

Il est nécessaire d'avoir cette formation, afin de concocter de la nourriture lors d'événements spéciaux. Le Cercle des Fermières de Poularies demande une contribution financière à la municipalité afin de faire former une personne.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de donner un montant de 100 \$ au Cercle des Fermières.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance extraordinaire ait lieu le 18 février 2019 à 19 h.

2019-02-29 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.